

NORME PROFESSIONNELLE

OUVRIÈRE OU OUVRIER SERRICOLE

Production de cultures maraîchères

**Production de cultures
de plantes ornementales**

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 17 décembre 2009**

Cette norme professionnelle a été réalisée par AGRicarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, grâce au soutien technique et financier de la Commission des partenaires du marché du travail.



Responsable du projet	Hélène Varvaessos, agr. Directrice générale AGRICarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Coordination et rédaction	Aline Grenier, agr. Coordonnatrice à la formation et à l'apprentissage AGRICarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Recherche et rédaction	Pierre-Paul Racicot Consultant en formation professionnelle Formation Pro FP
Conseillers techniques	Michel Delorme, Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale Gilles Turcotte, consultant en production de cultures maraîchères en serre
Collaboration	Richard Masson Louis Dionne Oumar Touré Monique Deschênes Conseillers Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
LISTE DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE .	1
1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR.....	5
La raison d'être de la norme professionnelle	5
Entreprises et main-d'œuvre.....	6
Distribution régionale de la main-d'œuvre en production serricole	6
Clientèles visées	6
Degré de syndicalisation	9
2. ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE	10
Methodologie suivie	10
Démonstration du consensus sectoriel	11
3. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	14
Présentation du métier.....	14
Contexte général d'exercice du métier.....	14
Conditions ambiantes	14
Caractéristiques physiques	15
Contexte de responsabilité.....	15
Spécifications particulières à respecter.....	16
Équipements et matériel utilisés	16
Risques liés à la santé et à la sécurité au travail et mesures préventives	16
Risques pour l'environnement.....	17
4. COMPÉTENCES ESSENTIELLES ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	18
5. DESCRIPTION DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES	21
6. DESCRIPTION DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES.....	31

REMERCIEMENTS

AGRlcarrières tient à remercier de façon particulière les productrices et producteurs ainsi que les employées et employés agricoles des diverses régions du Québec qui ont bien voulu se déplacer et consacrer généreusement de leur temps pour collaborer à diverses étapes de l'élaboration de cette norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole.

Nous exprimons également notre gratitude aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ces travaux à titre d'expertes et experts ou d'intervenantes et intervenants dans le secteur agricole.

Nous remercions enfin tout particulièrement MM. André Mousseau, Sylvain Lefort et Éric Chagnon, du Syndicat des producteurs en serre du Québec, pour leur précieuse contribution à l'ensemble des travaux d'élaboration de la norme professionnelle.

LISTE DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Liste des membres du Sous-comité formation et apprentissage en milieu de travail d'AGRlcarrières :

Pierre Lemieux, président d'AGRlcarrières

André Mousseau, vice-président d'AGRlcarrières

Richard Maheu, président de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides et membre du conseil d'administration d'AGRlcarrières

Denis Roy, trésorier et directeur des finances et technologies à la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et membre du conseil d'administration d'AGRlcarrières

Hélène Varvaressos, directrice générale d'AGRlcarrières

Liste des personnes consultées :

Membres du conseil d'administration du Syndicat des producteurs en serre du Québec

André Mousseau, producteur, président du Syndicat, Le Cactus Fleuri inc., Sainte-Madeleine

Marie Gosselin, productrice, 1^{re} vice-présidente du Syndicat, Les Serres du Saint-Laurent inc., Portneuf

Sylvain Terrault, producteur, 2^e vice-président du Syndicat, Groupe HydroSerre inc., Mirabel

Sylvain Wilson, producteur, trésorier du Syndicat, Les Serres Noël Wilson et fils inc., Saint-Rémi

Hervé Barjol, producteur, Serres Sainte-Anne inc., Saint-Alexandre

Sylvain Cléroux, producteur, Serres Sylvain Cléroux inc., Sainte-Dorothée-Laval

Jacques Demers, producteur, Les productions horticoles Demers inc., Saint-Nicolas

Paul Fortier, producteur, Serres Fortier, Saint-Nicolas

Céline Gélinas, productrice, Les Serres Dalton, Saint-Alexis-de-Montcalm

Sylvain Lefort, producteur, Serres Lefort Inc., Sainte-Clothilde

Raymond Rouleau, producteur, Ferme Groupe Signay inc., Saint-Gédéon

Luc Verrier, producteur, Serres Verrier, Drummondville

Cultures maraîchères en production principale

Louis-David Beauregard, chef d'équipe, Excel Serres, Saint-Damase

Louiselle Bergeron, productrice, Les Serres Bergeron Inc., Saint-Apollinaire

Gilles Bergeron, cariste et délégué syndical, Groupe HydroSerre inc., Mirabel

Christian Bérubé, représentant syndical, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501, Montréal

Yves Bricault, agronome et producteur, Jardins de la petite rivière, Carignan

Gilles Cadotte, agronome, Centre d'information et de développement expérimental en serriculture (CIDES), Saint-Hyacinthe

Hélène Charette, ouvrière serricole et assistante-déléguée syndicale, Les Serres du Saint-Laurent inc., Portneuf

André Cormier, producteur, Ferme André Cormier, L'Assomption

Josée Fortin, ouvrière serricole et déléguée syndicale, Les Serres du Saint-Laurent inc., Portneuf

Martin Gagnon, assistant-contremaître, Les Serres du Saint-Laurent inc., Portneuf

Marie-Catherine Girard, gérante, Les Serres du Saint-Laurent inc., Saint-Janvier

Carole Jutras, préposée à la récolte et déléguée syndicale, Groupe HydroSerre inc., Mirabel

Christiane Laroche, responsable du Centre d'emploi agricole, Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Diane Lebel, responsable de production, Les Productions horticoles Demers inc., Saint-Nicolas

Sylvain Lefort, producteur, Serres Lefort inc., Sainte-Clotilde

Jacques Pouliot, producteur, Les Serres Lamarche, Compton

Claude Rivest, responsable du Centre d'emploi agricole, Fédération de l'UPA de Lanaudière

Monique Simoneau, productrice, Les Serres Fleuri-Cap, Cap-Saint-Ignace

Lucie Takla, productrice, Le Mont Vert SENC, Saint-Dominique

Josianne Veillette, productrice, Les Serres Daniel Veillette, Saint-Narcisse

Luc Verrier, producteur, Serres Verrier, Drummondville

Cultures de plantes ornementales en production principale

Mario Beaumont, coopérant et directeur de serres, Coopérative de travailleurs, Serres Belle de jour, Saint-Nazaire

Sarah Bédard, ouvrière, Ferme Bédard et Blouin, Québec

Raymonde Blouin, productrice, Ferme Bédard et Blouin, Québec

Diane Camiran, technicienne, Les Serres Fortier, Saint-Nicolas

Isabelle Caron, ouvrière, Les Serres Caron, L'Islet

Gaétan Desnoyers, ouvrier, Fleurs rustiques inc., Saint-Damase

Gaétan Dion, ouvrier, Gestion Berlaber inc., La Malbaie

Paul Fortier, producteur, Les Serres Fortier, Saint-Nicolas

Hélène Giguère, productrice, Les Serres Fortier, Saint-Nicolas

Daniel Goyer, responsable du Centre d'emploi agricole, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Chantal Grégoire, productrice, Serres Chemin des Iles, Lévis

Annie Lahaie, ouvrière, Les Serres Gilles et Francine Lahaie enr., Saint-Michel-de-Napierville

Mario Lavoie, producteur, Serres Francine et Jean-Claude Lavoie enr., Laval

Alain Levasseur, ouvrier et responsable de production, Serres Dame Nature, Saint-Gédéon

Claude Lévesque, producteur, Jardinière St-Louis Ltée, Saint-Lazare

Pierrette Martel, productrice, Le Cactus Fleuri inc., Sainte-Madeleine

Réal Martel, producteur, Québec Cactus International inc., Saint-Jean-Chrysostome

Maurice Poirier, producteur, Les Serres du canton, Montmagny

Gisane Savard, présidente, Coopérative de travailleurs, Serres Belle de jour, Saint-Nazaire

Grégoire Tersakian, gérant, Serres Sylvain Cléroux inc., Sainte-Dorothée-Laval

1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR

La raison d'être de la norme professionnelle

Les entreprises de production serricole trouvent pertinente l'élaboration d'une norme professionnelle et d'un mode de développement de compétences en entreprise pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole.

En effet, une rareté de main-d'œuvre qualifiée pour ce métier a été constatée par les Centres d'emploi agricole et les entreprises depuis plusieurs années. Confirmée par les personnes consultées, cette rareté est attribuée aux principales raisons suivantes^{1,2} :

- Le bassin de main-d'œuvre où s'alimentent le plus naturellement les entreprises serricoles est celui du secteur agricole et comme la population agricole est de moins en moins nombreuse, ce bassin se rétrécit à chaque année.
- On observe par ailleurs un manque de formation professionnelle pertinente des ouvrières et ouvriers serricoles qui sont en emploi de même qu'une baisse importante d'inscriptions dans les programmes horticoles.
- La situation de l'emploi au Québec dans les dernières années fait en sorte que les autres possibilités d'emplois offertes aux travailleurs susceptibles d'œuvrer en agriculture sont nombreuses. Le salaire dans ces autres professions est parfois plus concurrentiel.

Tous ces facteurs contribuent à accroître la rareté de main-d'œuvre et réduisent le potentiel de recrutement et de maintien en emploi des travailleuses ou travailleurs de serres.

C'est pour ces raisons que les entreprises serricoles trouvent pertinent l'apprentissage en milieu de travail comme formule de développement des compétences de leurs ouvrières et ouvriers et qu'elles souhaitent avoir accès à un programme d'apprentissage en milieu de travail.

Signalons que, pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole, l'ensemble des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'apprentissage en milieu de travail sont présentes dans les entreprises serricoles du Québec. Cette accessibilité permet d'organiser l'offre de programmes d'apprentissage en milieu de travail dans ces entreprises à condition qu'elles obtiennent le soutien nécessaire à cette fin.

1 AGRICarières, *Analyse de métier pour le métier d'ouvrière et ouvrier de serres*, 2007.

2 Groupe AGÉCO, *La rareté de main-d'œuvre agricole : une analyse économique*, pour le compte du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2002.

Entreprises et main-d'œuvre

Le sous-secteur de la production serricole comptait 639 entreprises et totalisait 6 438 emplois directs en 2003. Soixante-dix pour cent des entreprises serricoles embauchaient du personnel en sus de la main-d'œuvre familiale³.

La majorité des entreprises serricoles du Québec comptent entre 1 et 10 travailleuses ou travailleurs. Toutefois, certaines entreprises embauchent un nombre plus important de travailleuses ou travailleurs. Ainsi, en 2004, on dénombrait 23 entreprises dont les superficies de production étaient de l'ordre de 20 000 m² ou plus et qui employaient en moyenne 75 personnes⁴.

Distribution régionale de la main-d'œuvre en production serricole

Plus de la moitié des travailleuses et travailleurs serricoles du Québec se trouvent dans les régions adjacentes à Montréal, soit Montérégie, Laurentides et Laval (tableau 1). Ce sont d'ailleurs les régions où les entreprises serricoles sont les plus nombreuses.

Clientèles visées

La main-d'œuvre serricole compte 5 435 personnes dont 60 % de femmes. Elle se répartit entre 671 travailleuses ou travailleurs familiaux et 4 764 travailleuses ou travailleurs embauchés⁵.

Bien que l'activité serricole au Québec soit de nature saisonnière dans plusieurs entreprises, ce sous-secteur agricole compte un grand nombre d'ouvrières ou d'ouvriers embauchés permanents (29 %) et saisonniers qui travaillent plus de 20 semaines (35 %). AGRICarières estime que près des trois quarts des ouvrières ou ouvriers serricoles pourraient bénéficier du PAMT.

Près du tiers des ouvrières ou ouvriers travaillent dans l'ensemble des entreprises serricoles qui produisent principalement des cultures maraîchères tandis que deux tiers travaillent dans des entreprises qui produisent principalement des cultures de plantes ornementales.

3 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 2003*, Québec, 2006.

4 Source: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2004.

5 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *op. cit.*

Les ouvrières ou ouvriers serricoles sont généralement formés en entreprise par démonstration des tâches. En effet, si la plupart des ouvrières ou ouvriers serricoles ont fait des études secondaires, la majorité ne possède pas de formation professionnelle pertinente^{6,7,8,9}.

-
- 6 Institut québécois des ressources humaines en horticulture, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec, Légumes de serre*, Québec, 1996.
 - 7 *Id.*, *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec, Floriculture*, Québec, 1996.
 - 8 Groupe AGÉCO, *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*, pour le compte du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003.
 - 9 Service Canada, *Emploi-Avenir Québec*, 2009.
(http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques_emploi_avenir.shtml)

Tableau 1
Nombre d'entreprises serricoles et de travailleuses ou travailleurs
par région administrative, Québec, 2003

Région	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises avec main-d'œuvre embauchée	Main-d'œuvre (familiale et embauchée) N ^{bre} de travailleuses et travailleurs	Pourcentage de la main-d'œuvre totale
Montréal	166	107	1 725	27 %
Laurentides	98	62	957	15 %
Laval	69	45	652	10 %
Chaudière-Appalaches	42	33	343	5 %
Lanaudière	42	29	318	5 %
Centre-du-Québec	39	29	333	5 %
Bas-Saint-Laurent	33	28	314	5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30	29	310	5 %
Estrie	23	18	201	3 %
Mauricie	22	18	191	3 %
Capitale-Nationale	21	15	478	7 %
Autres (6 régions)	54	39	616	10 %
TOTAL	639	452	6 438	100 %

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole 2003*. Adaptation AGRICarières, 2007.

L'âge moyen des personnes qui exercent ce métier est relativement plus élevé que pour l'ensemble des professions. Ainsi, presque la moitié des ouvrières et ouvriers serricoles ont 45 ans et plus¹⁰.

Quoiqu'il n'y ait pas de programme d'études professionnelles propre à la production serricole, deux programmes de formation professionnelle en production horticole comportent certaines compétences liées à la serriculture : Production horticole (DEP 5210, 1 470 heures) et Horticulture et jardinerie (Nouvelle version, DEP 5288, 1 335 heures). Cependant, le nombre d'inscriptions et par conséquent de personnes diplômées est en constante diminution depuis plusieurs années¹¹.

¹⁰ Service Canada, *op. cit.*

¹¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 2008.

Par ailleurs, selon le modèle d'adéquation formation-emploi du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le programme Production Horticole (DEP 5210) est en « déficit » par rapport au nombre d'inscriptions visées pour répondre aux besoins de main-d'œuvre. En effet, seulement 59 personnes se sont inscrites au programme en 2007-2008 tandis que le nombre d'inscriptions visées était de 178, soit un déséquilibre de 33 %¹². La situation est plus favorable pour le programme Horticulture et jardinerie (Nouvelle version, DEP 5288) qui est en « surplus modéré » avec 179 inscriptions pour l'année en cause. Soulignons, toutefois, que moins de 20 % des diplômées et diplômés de ces deux programmes occuperont des emplois en production serricole¹³.

La norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole ainsi que le programme d'apprentissage en milieu de travail sont des solutions adaptées aux besoins des entreprises serricoles et de la main-d'œuvre qui exerce le métier. Cette norme professionnelle contribue à la valorisation du métier ainsi qu'à la qualification de la main-d'œuvre par la mise en place de moyens d'apprentissage structurés pour l'acquisition des compétences de ce métier et par la reconnaissance de leur maîtrise.

Perspectives de développement du métier

Le contexte de l'évolution des emplois dans les entreprises de production serricole est le suivant¹⁴ :

- Tout comme dans plusieurs autres sous-secteurs de la production agricole, le nombre d'entreprises de production serricole est en baisse depuis quelques années.
- La taille des entreprises de production serricole et le nombre d'employées et d'employés par entreprise sont en augmentation.
- La production serricole se complexifie et l'utilisation de nouvelles technologies de production de cultures maraîchères et de plantes ornementales en serre justifie l'embauche d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée.

Degré de syndicalisation

Aucun syndicat ne représente l'ensemble des travailleuses et travailleurs serricoles au Québec. Cependant, des conventions collectives locales sont en vigueur dans deux entreprises serricoles (sur 639)¹⁵.

12 *Id.*, *Fiches d'adéquation formation-emploi*, 2009. (<http://www2.inforoutefpt.org/adequation/default.asp>)

13 *Id.*, *Étude sur la fonction de travail « ouvrière ou ouvrier agricole »*, 2008, non publiée.

14 AGRlcarrières, *Analyse de métier pour le métier d'ouvrière et ouvrier de serres*, 2007.

15 Ministère du Travail et Commission des relations de travail, Corail : *Les relations de travail en ligne*, 2009. (www.corail.gouv.qc.ca).

2. ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Méthodologie suivie

Cette norme professionnelle a été élaborée selon la méthode reconnue par le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la Commission des partenaires du marché du travail¹⁶.

Une première étape a consisté à élaborer deux analyses de métier, l'une concernant les ouvrières ou ouvriers serricoles en « production de cultures maraîchères » et l'autre concernant les ouvrières ou ouvriers serricoles en « production de cultures de plantes ornementales ». Deux groupes de travail distincts ont été constitués. Ils étaient composés d'expertes ou d'experts de métier du secteur de la production serricole des régions de l'Ouest du Québec, soit Montréal, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-Valleyfield, Outaouais-Laurentides, Estrie et Centre-du-Québec. Une recherche documentaire et des visites d'entreprises avaient précédé le travail d'atelier de ces groupes.

La deuxième étape a consisté à élaborer deux profils de compétences, l'un pour la production de cultures maraîchères et l'autre pour la production de cultures de plantes ornementales, à partir de chacune des deux analyses de métier, et à les faire valider par deux groupes de travail composés de productrices ou de producteurs et d'ouvrières ou d'ouvriers de chaque sous-secteur provenant des principales régions de production serricole de l'Est du Québec, soit la Beauce, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Mégantic, Rive-Nord de Québec, Côte-du-Sud/Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Mauricie.

À la demande de la Commission des partenaires du marché du travail, un projet de norme professionnelle unique, qui prend en compte les spécificités de chaque production, a été conçu à partir des profils de compétences. Le projet de norme a été soumis aux différentes instances concernées pour qu'elles le valident.

Les 41 personnes consultées dans le cadre de l'élaboration et de la validation des analyses de métier, des profils de compétences et de la norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole, étaient des intervenantes ou intervenants de première ligne en production serricole. Soulignons que 39 de ces personnes possédaient elles-mêmes les compétences présentées dans cette norme, soit en tant qu'ouvrières ou ouvriers, soit en tant que responsables immédiats d'ouvrières ou d'ouvriers (chefs d'équipe, gérantes ou gérants, superviseuses ou superviseurs, productrices ou producteurs).

16 Commission des partenaires du marché du travail, *Guide du cadre général de développement et de reconnaissance des compétences*, Direction du développement des compétences en milieu de travail, Québec, 2006.

Démonstration du consensus sectoriel

Représentantes ou représentants des employeurs

Cette norme a été élaborée, validée et approuvée avec la contribution du Syndicat des producteurs en serre du Québec. Ce syndicat est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui regroupe l'ensemble des fédérations régionales et des groupes spécialisés dans les différentes productions agricoles.

Le Syndicat des producteurs en serre du Québec représente 97 entreprises serricoles réparties dans 13 régions administratives (tableau 2). Les membres du Syndicat sont principalement des entreprises de grande taille. En effet, elles ont une superficie moyenne deux fois plus grande que la superficie moyenne de l'ensemble des serres du Québec^{17,18}.

Selon les estimations, les entreprises membres du Syndicat emploient environ 2 300 personnes, c'est-à-dire près de la moitié des travailleuses ou travailleurs serricoles du Québec (tableau 2), ce qui en fait d'importants employeurs de ce sous-secteur agricole. Par ailleurs, ces entreprises utilisent généralement les technologies de pointe propres à la production et orientent le développement du secteur.

17 Selon Statistique Canada, la superficie moyenne des entreprises serricoles au Québec était de 3 125 m² en 2007. La superficie moyenne des entreprises du Syndicat des producteurs en serre du Québec était de 6 865 m².

18 Statistique Canada, *Les industries des cultures de serre, des gazonnières et des pépinières 2007*, n° 22-202-XIB, 2008.

Tableau 2

Nombre de membres du Syndicat des producteurs en serre du Québec par région, taille des entreprises en mètres carrés de superficie de serre et nombre estimatif d'employées et d'employés

Régions (régions administratives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et régions du Syndicat entre parenthèses)	Membres du Syndicat	Superficie (m²)	Nombre estimatif d'employées et d'employés¹⁹
Montréal (Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield)	27	139 236	479
Ontario	13	203 632	701
Laurentides			
Laval			
Lanaudière			
Capitale-Nationale (Rive-Nord)	6	148 037	510
Chaudière-Appalaches (Beauce et Lévis-Bellechasse, Côte-du-Sud)	10	50 683	175
Centre-du-Québec	9	29 903	103
Abitibi-Témiscamingue	1	20 000	69
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	19 622	68
Mauricie	8	13 701	47
Estrie	5	11 296	39
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	8 178	28
Total	97	665 947	2 294

Source : Syndicat des producteurs en serre du Québec, 2007.

La norme professionnelle a été validée et approuvée par le conseil d'administration du Syndicat lors de sa réunion du 19 juin 2008.

De plus, AGRICarières a élargi la consultation à 114 entreprises serricoles non membres du Syndicat. À cette fin, un sondage accompagné du profil de compétences et de la définition du métier a été envoyé aux entreprises sélectionnées. Sur les 29 réponses reçues, 28 personnes ont exprimé leur accord avec le profil de compétences et 27 d'entre-elles considéraient que la définition du métier correspondait à la réalité du travail d'ouvrière ou d'ouvrier serricole. Par ailleurs, quinze personnes ont ajouté des commentaires portant notamment sur des aspects techniques de la production, des suggestions d'information à ajouter dans la description du métier et les qualités attendues des ouvrières ou ouvriers serricoles.

¹⁹ Le nombre d'employées et d'employés a été estimé à partir des données recueillies lors d'un sondage effectué par AGRICarières auprès d'entreprises serricoles. Le nombre moyen d'employées et d'employés par mètre carré de serre obtenu était de 0,003444 (415 m²/employée ou employé), toutes productions serricoles confondues. Ce nombre a été utilisé dans le calcul du nombre estimatif d'employées et d'employés.

Les entreprises qui ont répondu au sondage provenaient de dix régions administratives du Québec. La superficie de serre de ces entreprises variait de 625 à 23 474 m². Le nombre d'employées et d'employés variait de 1 à 56, pour un total de 460. Les entreprises répondantes se répartissent selon les productions suivantes : cultures maraîchères (8), cultures de plantes ornementales (14), cultures maraîchères et de plantes ornementales (5), non indiqué (2).

Personnes représentant les travailleuses ou travailleurs

La production serricole au Québec compte actuellement 127 travailleuses ou travailleurs syndiqués, répartis dans deux entreprises, qui occupent des postes liés au métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole.

Deux rencontres ont été organisées par AGRlcarrières afin de consulter les personnes représentant les syndicats locaux et de valider le profil de compétences et la description du métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole. Une première rencontre a eu lieu avec le représentant syndical et les délégués syndicaux de l'entreprise Groupe HydroSerre inc.²⁰. La deuxième rencontre a été tenue avec les délégués syndicaux de l'entreprise Les Serres du Saint-Laurent inc.²¹.

Soulignons que les deux entreprises dont le personnel est syndiqué sont de très grande taille et que les fonctions qui y sont occupées tendent à être davantage spécialisées que dans les entreprises de moindre taille. Les appellations utilisées dans la classification des postes occupés par les ouvrières et ouvriers serricoles des deux entreprises sont les suivantes : « *préposée ou préposé au conditionnement, préposée ou préposé aux plantations, préposée ou préposé manutentionnaire, préposée ou préposé aux produits complémentaires, préposée spécialisée ou préposé spécialisé, ouvrière ou ouvrier serricole : département serres, ouvrière ou ouvrier serricole : département classement* »²².

Selon les délégués syndicaux, le profil de compétences et la description du métier reflètent la réalité du métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole.

20 Commerce de gros de fruits et légumes frais, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 – FTQ - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

21 Culture en serre, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503 – FTQ – Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

22 *Id.* 13, 14.

3. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Présentation du métier

Le métier faisant l'objet de la présente norme professionnelle est le métier d'ouvrière ou d'ouvrier qui est exercé soit dans le contexte de production de cultures maraîchères, soit dans le contexte de production de cultures de plantes ornementales.

La Classification nationale des professions (CNP) désigne ce métier sous le code 8432, Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres²³. Ce code couvre cependant un plus large éventail de travailleuses ou de travailleurs, c'est-à-dire l'ensemble des ouvrières ou ouvriers qui « plantent, cultivent et récoltent des arbres, des arbustes, des fleurs et des plantes et servent les clients des pépinières et des serres ».

Le titre générique retenu pour ce métier est : ouvrière ou ouvrier serricole.

Contexte général d'exercice du métier

Les ouvrières ou ouvriers serricoles sont des travailleuses ou travailleurs qui, dans les serres de production de cultures maraîchères ou ornementales, sont affectés principalement à la mise en place des cultures et à leur entretien, à la préparation de l'expédition des produits et aux activités de nettoyage et d'entretien des serres.

Leur travail est la plupart du temps saisonnier car la période active s'étale en moyenne de mars à novembre. Cette période peut être marquée de pointes de travail de plus de 40 heures par semaine, notamment dans les serres de plantes ornementales pour le repiquage des plants, l'implantation des serres et la mise en marché²⁴.

Conditions ambiantes

Le travail des ouvrières ou ouvriers serricoles est exécuté la plupart du temps à l'intérieur des serres dans lesquelles règne un climat agréable et sain. Les conditions de température et d'humidité sont généralement régulières mais elles peuvent varier selon les saisons et la nature des travaux exécutés. Par exemple, dans certaines entreprises, l'implantation des serres au printemps peut être exécutée à une température saisonnière plutôt fraîche. Par ailleurs, pendant les canicules, la température peut atteindre exceptionnellement 40 °C. Le taux d'humidité peut culminer à 90 %.

23 Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Classification nationale des professions, 2006*. (<http://www.hrhc-drhc.gc.ca>)

24 Groupe AGÉCO, *Étude sur les conditions de travail : production laitière, production porcine, production serricole*, pour le compte d'AGRlcarrières, Québec, 2006.

La présence de pollen et certains produits utilisés pour les cultures peuvent occasionner des désagréments aux personnes qui y sont sensibles. Des poussières peuvent également être présentes dans l'air ambiant pendant certaines activités.

Le travail à proximité des ventilateurs et des fournaies peut augmenter le niveau de bruit ambiant.

Caractéristiques physiques

Le travail d'ouvrière ou d'ouvrier serricole est essentiellement manuel et demande de la dextérité. La travailleuse ou le travailleur exécute, souvent debout toute la journée, des tâches répétitives comme les semis, le repiquage, le nettoyage d'une grande quantité de plants groupés en lots. À certains moments, l'ouvrière ou l'ouvrier serricole peut être appelée ou appelé à travailler dans des conditions ambiantes de température et d'humidité élevées.

Les objets à soulever sont légers la plupart du temps, mais le poids des boîtes de produits soulevées par l'ouvrière ou l'ouvrier peut quelquefois atteindre 20 kg. La plupart des tâches sont exécutées en position debout mais certaines tâches demandent une position de travail courbée, comme la descente des plants de certaines cultures maraîchères. Cette situation peut varier d'une entreprise à l'autre selon les équipements et les méthodes de travail.

Dans les serres de cultures maraîchères, l'ouvrière ou l'ouvrier peut être appelé, pour exécuter des tâches d'entretien des cultures, à travailler sur des chariots dont le plateau peut s'élever jusqu'à deux mètres du sol.

L'ouvrière ou l'ouvrier serricole doit être en mesure de soutenir un rythme de travail intense, notamment lors de la préparation des livraisons dans les serres de production de cultures de plantes ornementales qui se font souvent sur de très courtes périodes.

Le travail dans les serres de production de cultures de plantes ornementales nécessite une bonne acuité visuelle, de la précision, une bonne capacité d'observation et la capacité de reconnaissance des couleurs pour les tâches liées à la production des cultures, à la distinction des couleurs des pots et des plantes ainsi qu'à la détection des insectes, des maladies ou autres défauts des cultures.

La fragilité des plantes exige de la minutie, de la délicatesse et de la dextérité manuelle dans la plupart des tâches d'entretien.

Contexte de responsabilité

Les tâches d'entretien des plantes sont individuelles puisque le travail est réparti entre les ouvrières ou ouvriers qui se voient confier certaines tâches ou sections de serres et qui sont alors entièrement responsables de la qualité des résultats de leur travail dans leur section. Par ailleurs, les tâches de préparation, d'implantation et de nettoyage de fin de culture des serres ainsi que la préparation des commandes se font généralement en équipe, à la manière des corvées : dans ce cas, la responsabilité du travail est répartie dans l'équipe.

Spécifications particulières à respecter

Les spécifications de travail à observer par l'ouvrière ou l'ouvrier proviennent des consignes transmises par l'entreprise pour toutes les tâches. Elles ont généralement pour origine les spécifications des fabricants d'équipement, de terreaux, d'engrais et de produits de contrôle des ravageurs, ainsi que les préoccupations concernant l'utilisation de bonnes pratiques de salubrité.

Équipements et matériel utilisés

L'équipement peut varier d'une entreprise à l'autre. On peut trouver les équipements et le matériel suivants :

- matériel de protection comme des gants, bottes, masques et lunettes;
- outils manuels comme des sécateurs, couteaux et ciseaux;
- équipement de production comme des semoirs, des machines à empoter, des épandeurs, des pulvérisateurs et des brumisateurs.

Risques liés à la santé et à la sécurité au travail et mesures préventives

Les normes en matière de santé et de sécurité au travail qui s'appliquent dans les serres sont les normes générales de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec.

Les entreprises adoptent souvent des mesures de biosécurité pour prévenir la contamination ou la propagation de maladies des plantes. L'élaboration d'un programme de salubrité dans les serres est actuellement en cours et son implantation dans les entreprises serricoles qui produisent des aliments est à prévoir dans un avenir rapproché.

L'utilisation de fertilisants et d'autres produits homologués pour la culture en serre est régie par les normes ou les protocoles des fabricants ainsi que par les pratiques des entreprises. L'utilisation des pesticides est par ailleurs une opération à risque régie par le Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides²⁵. Ce règlement exige la détention d'un permis particulier pour ce genre d'opération.

Les risques propres au travail serricole peuvent être réduits ou écartés au moyen des mesures préventives suivantes :

- Les risques de coupures, de chutes, de blessures aux mains et d'infections sont réduits par une bonne planification des tâches et des méthodes de travail, par la mécanisation de certaines tâches, par le port de certains vêtements protecteurs et par l'observation de règles de propreté. Les maux de dos et les tendinites peuvent être prévenus par une meilleure ergonomie du poste de travail, par une variation dans les tâches ainsi que par des exercices d'étirement et d'échauffement avant et pendant le travail.

25 c. P-9.3, r.0.1, Loi sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9.3, a. 32, 101, 104, 109).

- L'utilisation d'équipements de protection individuelle spécialisés (masque respiratoire approuvé pour le type de produit utilisé, par exemple) et d'horaires particuliers pour l'arrosage de pesticides (fin de journée, par exemple) est généralement suffisante pour prévenir l'inhalation de poussières et de gaz pouvant émaner des pesticides.

Risques pour l'environnement

Afin d'assurer la protection de l'environnement, on doit utiliser des produits tels que les engrais et les pesticides et éliminer leurs contenants conformément aux pratiques reconnues par le secteur.

4. COMPÉTENCES ESSENTIELLES ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

La norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole est composée de cinq compétences essentielles qui sont communes aux deux contextes de production et de trois compétences complémentaires qui sont liées à des situations de travail particulières dans les entreprises.

Compétences essentielles

Production de cultures maraîchères

Le secteur de la production agricole considère que les cinq compétences suivantes sont essentielles à l'exercice autonome et efficace du métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole dans une serre de cultures maraîchères. Le certificat émis est assorti de la mention « *Production de cultures maraîchères* » en fonction de la maîtrise de ces compétences.

- 1A Être capable de préparer des cultures en serre : production de cultures maraîchères.
- 2A Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures maraîchères.
- 3 Être capable d'appliquer des techniques de phytoprotection en serre.
- 4A Être capable de préparer et de conditionner des produits de serre pour la commercialisation : production de cultures maraîchères.
- 5 Être capable de nettoyer et d'entretenir des serres.

Production de cultures de plantes ornementales

Le secteur de la production agricole considère que les cinq compétences suivantes sont essentielles à l'exercice autonome et efficace du métier d'ouvrière ou d'ouvrier serricole dans une serre de cultures de plantes ornementales. Le certificat émis est assorti de la mention « *Production de cultures de plantes ornementales* » en fonction de la maîtrise de ces compétences.

- 1B Être capable de préparer des cultures en serre : production de cultures de plantes ornementales.
- 2B Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures de plantes ornementales.
- 3 Être capable d'appliquer des techniques de phytoprotection en serre.
- 4B Être capable de préparer et de conditionner des produits de serre pour la commercialisation : production de cultures de plantes ornementales.
- 5 Être capable de nettoyer et d'entretenir des serres.

Dans la situation où une ouvrière ou un ouvrier serricole démontre la maîtrise des compétences dans les deux contextes de production, le certificat de qualification comporte les mentions des deux contextes, soit « *Production de cultures maraîchères* » et « *Production de cultures de plantes ornementales* ».

Compétences complémentaires

Les trois compétences suivantes sont complémentaires, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux compétences essentielles du métier et se rapportent à des situations de travail particulières.

Ces compétences sont enregistrées dans le Registre des compétences d'Emploi-Québec et reconnues par une attestation.

- 6 Être capable d'appliquer des techniques de pollinisation de cultures maraîchères en serre.
- 7 Être capable d'arroser des plantes en serre.
- 8 Être capable de tenir un comptoir de vente de produits de serre.

5. DESCRIPTION DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères		CNP : 8432
Compétence 1A essentielle : Être capable de préparer des cultures en serre : production de cultures maraîchères		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Dans une serre de production de cultures maraîchères - À partir des activités de préparation de cultures qui lui sont confiées. - À partir des procédures de préparation des cultures établies dans l'entreprise. - À l'aide des outils, des équipements et du matériel de préparation des cultures de l'entreprise. - Selon les techniques de préparation propres à chaque culture. - En respectant les règles de santé et de sécurité au travail. - En respectant les règles de salubrité de l'entreprise. 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
<p>Être en mesure de :</p> <p>1A.1 Effectuer la mise en place des cultures dans les serres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des méthodes de travail de l'entreprise pour la mise en place des cultures. • Respect du plan de disposition prescrit. • Installation et positionnement corrects des réseaux d'irrigation, le cas échéant. • Minimum de dommages causés aux plants. • Propreté des lieux après la mise en place. • Rythme de travail adéquat. 	

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures de plantes ornementales

CNP : 8432

Compétence 1B essentielle : Être capable de préparer des cultures en serre : production de cultures de plantes ornementales

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures de plantes ornementales.
- À partir des activités de préparation de cultures qui lui sont confiées.
- À partir des procédures de préparation des cultures établies dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel de préparation des cultures de l'entreprise.
- Selon les techniques de préparation propres à chaque culture.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence

Critères de performance

Être en mesure de :

1B.1 Réaliser des opérations de multiplication des végétaux.

- Respect des consignes de travail de l'entreprise pour la multiplication des végétaux selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Propreté des lieux après les travaux.
- Rythme de travail adéquat.

1B.2 Effectuer la mise en place des cultures dans les serres.

- Respect des méthodes de travail de l'entreprise pour la mise en place des cultures.
- Respect du plan de disposition prescrit.
- Installation et positionnement corrects des réseaux d'irrigation, le cas échéant.
- Minimum de dommages causés aux plants.
- Propreté des lieux après la mise en place.
- Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères

CNP : 8432

Compétence 2A essentielle : Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures maraîchères

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères.
- À partir des lots de plantes dont l'entretien lui est confié.
- À partir des procédures d'entretien de plantes en vigueur dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel d'entretien de l'entreprise.
- Selon les techniques d'entretien propres à chaque culture.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence

Critères de performance

Être en mesure de :

2A.1 Réaliser des tailles d'entretien des plantes en serre.

- Respect des consignes de travail de l'entreprise pour la taille des plantes selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Netteté des tailles d'entretien.
- Utilisation d'outils appropriés et désinfectés.
- Application rigoureuse des méthodes de désinfection des outils.
- Propreté des lieux après les travaux de taille.
- Rythme de travail adéquat.

2A.2 Nettoyer des cultures en serre.

- Respect des consignes de travail de l'entreprise pour le nettoyage selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Netteté des tailles de nettoyage.
- Utilisation d'outils de nettoyage appropriés et désinfectés.
- Propreté des lieux après les travaux de nettoyage.
- Rythme de travail adéquat.

2A.3 Tuteurer ou soutenir des plantes en serre.

- Respect des consignes de travail pour le tuteurage ou le soutien selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Choix des accessoires de tuteurage ou de soutien appropriés.
- Régularité et solidité du tuteurage ou du soutien.
- Positionnement approprié des accessoires de tuteurage ou de soutien utilisés.
- Absence de bris ou de cassures des tiges.
- Propreté des lieux après les travaux de tuteurage ou de soutien.
- Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères

CNP : 8432

Compétence 2A essentielle : Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures maraîchères

Éléments de compétence	Critères de performance
2A.4 Détecter et corriger des anomalies d'arrosage ou d'irrigation des plantes.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des consignes de travail pour la surveillance de l'arrosage ou de l'irrigation.• Justesse de la détection des défauts d'arrosage ou d'irrigation.• Justesse des mesures de correction mineures utilisées.• Rapidité du signalement des défauts d'arrosage ou d'irrigation à la personne responsable.
2A.5 Reconnaître et signaler les principales anomalies de fonctionnement des équipements de production.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de la reconnaissance des principales anomalies de fonctionnement.• Rapidité de la reconnaissance des anomalies de fonctionnement.• Promptitude du signalement des anomalies de fonctionnement à la personne responsable.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures de plantes ornementales

CNP : 8432

Compétence 2B essentielle : Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures de plantes ornementales

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures de plantes ornementales.
- À partir des lots de plantes dont l'entretien lui est confié
- À partir des procédures d'entretien de plantes en vigueur dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel d'entretien de l'entreprise.
- Selon les techniques d'entretien propres à chaque culture.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence

Critères de performance

Être en mesure de :

2B.1 Réaliser des tailles d'entretien des plantes en serre.

- Respect des consignes de travail de l'entreprise pour la taille des plantes selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Netteté des tailles d'entretien.
- Utilisation d'outils appropriés et désinfectés.
- Application rigoureuse des méthodes de désinfection des outils.
- Propreté des lieux après les travaux de taille.
- Rythme de travail adéquat.

2B.2 Nettoyer des cultures en serre.

- Respect des consignes de travail de l'entreprise pour le nettoyage selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Netteté des tailles de nettoyage.
- Utilisation d'outils de nettoyage appropriés et désinfectés.
- Propreté des lieux après les travaux de nettoyage.
- Rythme de travail adéquat.

2B.3 Tuteurer ou soutenir des plantes en serre.

- Respect des consignes de travail pour le tuteurage ou le soutien selon les cultures, les techniques employées et le résultat attendu.
- Choix des accessoires de tuteurage ou de soutien appropriés.
- Régularité et solidité du tuteurage ou du soutien.
- Positionnement approprié des accessoires de tuteurage ou de soutien utilisés.
- Absence de bris ou de cassures des tiges.
- Propreté des lieux après les travaux de tuteurage ou de soutien.
- Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures de plantes ornementales

CNP : 8432

Compétence 2B essentielle : Être capable d'entretenir des cultures en serre : production de cultures de plantes ornementales

Éléments de compétence	Critères de performance
2B.4 Détecter et corriger des anomalies d'arrosage ou d'irrigation des plantes.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des consignes de travail pour la surveillance de l'arrosage ou de l'irrigation.• Justesse de la détection des défauts d'arrosage ou d'irrigation.• Justesse des mesures de correction mineures utilisées.• Promptitude du signalement des défauts d'arrosage ou d'irrigation à la personne responsable.
2B.5 Reconnaître et signaler les principales anomalies de fonctionnement des équipements de production.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de la reconnaissance des principales anomalies de fonctionnement.• Rapidité dans la reconnaissance des anomalies de fonctionnement.• Promptitude du signalement des anomalies de fonctionnement à la personne responsable.
2B.6 Repotter des plants dans une serre.	<ul style="list-style-type: none">• Choix approprié des pots pour le repotage.• Remplissage uniforme et adéquat des nouveaux pots.• Justesse de la sélection des plants à repotter.• Placement des plants dans les nouveaux pots selon les consignes reçues.• Tassement adéquat du substrat dans les pots.• Respect du plan d'agencement, le cas échéant.• Justesse de l'étiquetage des plants repotés.• Justesse de l'arrosage, le cas échéant.• Rythme de travail adéquat.
2B.7 Espacer les plants d'une culture en serre.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des méthodes d'espacement de l'entreprise.• Qualité d'espacement.• Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères – production de cultures de plantes ornementales **CNP : 8432**

Compétence 3 essentielle : Être capable d'appliquer des techniques de phytoprotection en serre

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères ou de plantes ornementales.
- À partir des lots de plantes qui lui sont confiés.
- Selon la nature des problèmes phytosanitaires rencontrés.
- À partir des procédures de phytoprotection préventive basées sur l'utilisation de produits ou l'introduction d'insectes prédateurs ou parasitoïdes.
- À partir de techniques de phytoprotection propres à la culture maraîchère ou culture de plantes ornementales concernée et selon les consignes précises relatives à leur exécution et aux résultats attendus.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel de l'entreprise.
- En vertu du Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de :	
3.1 Repérer et signaler des anomalies dans les cultures.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage des principaux symptômes de maladies des cultures. • Repérage des principaux indices de présence d'insectes ou d'acariens nuisibles (ravageurs). • Promptitude du signalement des anomalies.
3.2 Réaliser des traitements phytosanitaires préventifs et curatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des méthodes de travail visant à prévenir l'apparition ou la prolifération des maladies et des ravageurs. • Utilisation rigoureuse des mesures de phytoprotection utilisant des insectes prédateurs ou parasitoïdes. • Utilisation rigoureuse des mesures correctives pour des plantes ou des lots de plantes malades ou infestées par des ravageurs. • Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères

CNP : 8432

Compétence 4A essentielle : Être capable de préparer et de conditionner des produits de serre pour la commercialisation : production de cultures maraîchères

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères.
- À partir des lots de produits dont la préparation et le conditionnement lui sont confiés.
- À partir des procédures de préparation et de conditionnement de produits de serres établies dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel de préparation et de conditionnement de l'entreprise.
- Selon les techniques de préparation et de conditionnement propres à chaque culture.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de : 4A.1 Récolter des produits de serre.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des procédures de récolte.• Respect des critères spécifiés pour chaque récolte.• Choix judicieux des produits récoltés.• Respect des consignes d'acheminement des produits récoltés au poste de conditionnement.• Rythme de travail adéquat.
4A.2 Conditionner des produits de serre pour la commercialisation.	<ul style="list-style-type: none">• Qualité du nettoyage et du classement des produits.• Conformité et qualité de l'emballage.• Conformité de l'étiquetage.• Rythme de travail adéquat.
4A.3 Réaliser la préparation d'une commande.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de l'interprétation du bon de commande.• Respect des méthodes de travail de l'entreprise.• Conformité du matériel d'expédition préparé avec les consignes.• Justesse de la prévision de la quantité de matériel d'expédition nécessaire.• Conformité des produits et des quantités à expédier avec le bon de commande.• Conformité de l'étiquetage de la commande.• Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures de plantes ornementales

CNP : 8432

Compétence 4B essentielle : Être capable de préparer et de conditionner des produits de serre pour la commercialisation : production de cultures de plantes ornementales

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures de plantes ornementales.
- À partir des lots de produits dont la préparation et le conditionnement lui sont confiés.
- À partir des procédures de préparation et de conditionnement de produits de serres établies dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel de préparation et de conditionnement de l'entreprise.
- Selon les techniques de préparation et de conditionnement propres à chaque culture.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de : 4B.1 Sélectionner et regrouper des produits de serre pour la commercialisation.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de l'interprétation du bon de commande ou des consignes reçues.• Respect des procédures de préparation de commandes.• Respect des critères de commercialisation spécifiés pour chaque culture ornementale.• Sélection judicieuse des produits.• Respect des consignes d'acheminement des produits au poste de conditionnement.• Rythme de travail adéquat.
4B.2 Conditionner des produits de serre pour la commercialisation.	<ul style="list-style-type: none">• Qualité du nettoyage des produits.• Conformité et qualité de l'emballage.• Conformité de l'étiquetage.• Rythme de travail adéquat.
4B.3 Préparer une commande pour la livraison.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des méthodes de travail de l'entreprise.• Conformité du matériel d'expédition préparé.• Justesse de la prévision de la quantité de matériel d'expédition nécessaire.• Conformité des produits et des quantités à expédier avec le bon de commande.• Conformité de l'étiquetage de la commande.• Rythme de travail adéquat.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères – production de cultures de plantes ornementales **CNP : 8432**

Compétence 5 essentielle : Être capable de nettoyer et d'entretenir des serres

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères ou de plantes ornementales.
- À partir des travaux de nettoyage qui lui sont confiés.
- À partir des procédures de nettoyage en vigueur dans l'entreprise.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de :	
5.1 Réaliser le nettoyage d'une serre à la fin d'une culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de toutes les consignes de travail à toutes les étapes du nettoyage. • Rythme de travail adéquat.
5.2 Nettoyer et désinfecter des outils, des équipements et des locaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des méthodes de nettoyage et de désinfection de l'entreprise. • Utilisation des outils de nettoyage et de désinfection appropriés. • Rangement adéquat des outils et de l'équipement. • Propreté des locaux et des équipements. • Respect des consignes d'élimination des déchets organiques et non organiques.

6. DESCRIPTION DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères		CNP : 8432
Compétence 6 complémentaire : Être capable d'appliquer des techniques de pollinisation de cultures maraîchères en serre		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Dans une serre de production de cultures maraîchères. - À partir des lots de plantes qui lui sont confiés. - À partir des procédures de pollinisation de plantes établies dans l'entreprise. - À l'aide des outils, des équipements et du matériel de pollinisation de l'entreprise. - Selon les techniques de pollinisation propres à chaque culture maraîchère concernée. - En respectant les règles de santé et de sécurité au travail. - En respectant les règles de salubrité de l'entreprise. 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
Être en mesure de :		
6.1 Effectuer la pollinisation manuelle des fleurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Pollinisation complète de toutes les plantes. • Justesse du positionnement de la tige vibrante. • Durée adéquate du contact entre la tige vibrante et le bouquet floral. • Taux de pollinisation adéquat. • Rythme de travail adéquat. 	
6.2 Implanter et soutenir une pollinisation par bourdon.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes pour le positionnement des ruches. • Justesse de l'évaluation de la qualité de la pollinisation. 	

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères – production de cultures de plantes ornementales **CNP : 8432**

Compétence 7 complémentaire : Être capable d'arroser des plantes en serre

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères ou de plantes ornementales.
- À partir des lots de plantes dont l'arrosage lui est confiés.
- À partir des procédures, des produits et des mélanges de produits d'arrosage des plantes utilisés dans l'entreprise.
- Selon les techniques d'arrosage propres à chaque culture dans les contextes de production de cultures maraîchères ou de plantes ornementales concernées.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de :	
7.1 Reconnaître les besoins d'arrosage des cultures en serre.	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse de la reconnaissance des besoins d'arrosage des différentes cultures.
7.2 Effectuer l'arrosage d'une culture en serre.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des produits fertilisants à préparer pour la fertilisation par arrosage, au besoin. • Respect des proportions de produits fertilisants dans le mélange d'arrosage, le cas échéant. • Prise en compte des conditions climatiques actuelles et futures pour déterminer la fréquence des arrosages et la quantité d'eau à appliquer. • Uniformité et suffisance de l'arrosage. • Maniement adéquat des accessoires d'arrosage et absence de bris et de renversements. • Rythme de travail adéquat. • Vérification adéquate de la qualité de l'arrosage.

MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier serricole – production de cultures maraîchères – production de cultures de plantes ornementales **CNP : 8432**

Compétence 8 complémentaire : Être capable de tenir un comptoir de vente de produits de serre

Contexte de réalisation :

- Dans une serre de production de cultures maraîchères ou de plantes ornementales.
- À partir des lots de produits dont la vente au comptoir de l'entreprise lui est confiée.
- À partir des procédures de vente au comptoir en vigueur dans l'entreprise.
- À l'aide des outils, des équipements et du matériel de vente de l'entreprise.
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail.
- En respectant les règles de salubrité de l'entreprise.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de :	
8.1 Accueillir et conseiller des clients sur les produits offerts.	<ul style="list-style-type: none"> • Courtoisie et patience. • Pertinence des renseignements donnés aux clients par rapport aux besoins. • Satisfaction du client.
8.2 Effectuer des transactions.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision et absence d'erreurs de facturation et de perception des paiements.
8.3 Disposer des produits sur les étalages.	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition propre et ordonnée des produits sur les étalages. • Étiquetage approprié des produits. • Absence de produits défraîchis, abîmés ou malades. • Constance de l'approvisionnement permettant d'éviter les espaces vides.
8.4 Maintenir la propreté des locaux et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> • Propreté des étalages et des lieux. • Absence de rebuts.